

Le **PACK RC Générale** propose aux entreprises industrielles et commerciales de moins de 3 millions d'euros de chiffre d'affaires d'aborder sereinement les responsabilités liées à leur activité.

En effet les sources de responsabilité de l'entreprise sont multiples, elles peuvent émaner de clients, du personnel ou de tout autre tiers.

Pour une entreprise, souscrire le **PACK RC Générale** c'est lui permettre de réparer les dommages causés aux tiers afin de préserver son bilan et ses liens commerciaux.

Points Forts

Une souscription directe en ligne

Renouvellement annuel tacite sans nouveau questionnaire à compléter

Solution « tout en un » avec un montant de garantie, de prime et de franchise adaptés aux entreprises jusqu'à 3 millions d'euros de chiffre d'affaires

La possibilité de souscrire l'extension facultative de garantie des produits livrés USA/Canada

Une prime annuelle forfaitaire

Possibilité de fractionnement mensuel, trimestriel ou semestriel

Un service gratuit d'assistance ALLO INFO JURIDIQUE avec des spécialistes en droit de l'environnement

Quelles sont les garanties du PACK RC Générale ?

Le **PACK RC Générale** intervient en cas de responsabilité de l'assuré pour indemniser les victimes de dommages corporels, matériels ou immatériels dans les cas de figure suivants.

Responsabilité Civile Exploitation

Il s'agit de la prise en charge dans la limite des montants prévus au contrat :

- des conséquences corporelles, matérielles et immatérielles que les personnes et les biens participant à l'exploitation (employés, apprentis, matériel, machine, bâtiments...) peuvent causer à autrui à l'occasion du fonctionnement de l'entreprise,
- des conséquences d'une Faute Inexcusable de l'employeur entraînant un accident du travail ou une maladie professionnelle pour un salarié,
- des atteintes accidentelles à l'environnement du fait d'actes de pollution involontaires...

Responsabilité Civile Après Livraison / Responsabilité Civile Produits

Il s'agit de la prise en charge dans la limite des montants prévus au contrat :

- des conséquences d'un défaut du produit vendu ou des travaux réalisés par l'assuré,
- des frais de retrait engagés par les assurés pour retirer un produit dangereux de la vente,
- des frais de dépose-repose générés par l'enlèvement d'une pièce défectueuse produite par l'assuré...

Défense pénale et recours

Les frais et honoraires de défense pénale de l'Assuré, dans la mesure où les poursuites dont le prévenu est l'objet sont directement liées à un dommage garanti par le contrat Responsabilité Civile.

L'Assureur s'engage à réclamer soit à l'amiable, soit judiciairement, la réparation de dommages corporels, matériels et immatériels subis par l'Assuré et engageant la responsabilité d'un tiers dans la mesure où ces dommages auraient été garantis par le contrat Responsabilité Civile si l'Assuré en avait été l'auteur au préjudice d'un tiers.

A qui s'adresse le PACK RC Générale ?

Si votre entreprise répond aux critères d'éligibilité fixés parmi lesquels un chiffre d'affaires consolidé inférieur à 3 millions d'euros et exerce une activité éligible, vous pouvez bénéficier des garanties du contrat PACK RC Générale.

Le PACK RC Générale s'adresse aux entreprises intervenant dans des secteurs d'activité aussi variés que l'Industrie alimentaire (sauf aliments pour bétail, compléments alimentaires et produits diététiques), fabrication de boissons, fabrication de textiles, Industrie de l'habillement, Industrie du cuir et de la chaussure, fabrication de produits en caoutchouc et en plastique, métallurgie, fabrication d'équipements électriques, fabrication de meubles, commerces de gros, commerce de détail, blanchisserie...

Pour plus d'informations : www.aig.com/fr/pack



DMC AIG - PACK RCG. 001 – Décembre 2018

Les assurances sont fournies par AIG Europe SA. Le présent document est fourni à titre informatif uniquement et ne peut en aucun cas servir de justificatif d'assurance. Ce document n'a pas de valeur contractuelle et ne saurait engager la responsabilité de la compagnie. L'offre est susceptible de varier selon les pays et peut ne pas être disponible dans tous les pays européens. L'étendue et les conditions d'application des garanties sont assujetties aux dispositions du contrat d'assurance, qui sont disponibles sur simple demande. Pour plus d'informations, vous pouvez visiter notre site internet: www.aig.com

AIG Europe SA – compagnie d'assurance au capital de 47 176 225 euros, immatriculée au Luxembourg (RCS n°B218806) dont le siège social est sis 35D Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg.

Succursale pour la France: Tour CB21 – 16 place de l'Iris, 92400 Courbevoie – RCS Nanterre 838 136 463 – Adresse Postale: Tour CB21 – 16 place de l'Iris, 92040 Paris La Défense Cedex. Téléphone : +331.49.02.42.22 – Facsimile : +331.49.02.44.04.